

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.041

L'An deux Mille Neuf, le 30 avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 avril 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
Mme MONNEREAU représentée par M. MERLE
Mme PELLET représentée par M. DENIS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

M. GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU CARREFOUR ROUTE DEPARTEMENTALE 733 / AVENUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES ETUDES

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

La Ville de Royan a sollicité le Conseil Général de la Charente-Maritime pour les études d'aménagement d'un carrefour giratoire, sur la Route Départementale 733 (avenue de Rochefort), à l'intersection avec l'avenue du Docteur Schweitzer, au droit de la clinique Pasteur.

Afin de permettre la présentation de cette opération à la Commission Permanente du Conseil Général de la Charente-Maritime, il convient de conclure, pour la phase « Etudes », une convention régissant les dispositions relatives à la participation financière de la Ville de Royan.

Le coût d'objectif des études réalisées par le Conseil Général de la Charente Maritime, avant les travaux d'aménagement du giratoire, est estimé à 28.670 € hors taxes. Au titre de cette convention, la Ville de Royan s'engage à participer à hauteur de 30 % du coût hors taxes, soit un montant de 8.601 € hors taxes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 avril 2009,
- VU le projet de convention proposé par le Conseil Général,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la convention avec le Conseil Général de la Charente-Maritime pour la phase « Etudes » des travaux de construction d'un giratoire sur la RD 733 (avenue de Rochefort) à l'intersection avec l'avenue du Docteur Schweitzer, au droit de la clinique Pasteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération,
- d'affecter la dépense imputable à la ville au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 mai 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT